Nations Unies ESCAP/81/9

Conseil économique et social

Distr. générale
28 janvier 2025

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Quatre-vingt-unième session
Bangkok, 21-25 avril 2025
Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire*
Examen de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique : développement social

Grandes priorités de développement social pour l'Asie et le Pacifique dans le contexte du Deuxième Sommet mondial pour le développement social

Note du secrétariat

Résumé

Le document présente une synthèse des principales priorités et préoccupations en matière de développement social en Asie et dans le Pacifique, mettant en lumière les récentes évolutions au niveau des politiques et les meilleures pratiques visant à faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable, à réduire la pauvreté et à lutter contre les inégalités. Il présente également des recommandations concrètes, concernant plusieurs secteurs, visant à combler les écarts en matière de développement social dans la région, lesquelles pourraient être examinées lors du deuxième Sommet mondial pour le développement social, prévu en novembre 2025.

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique est invitée à examiner les questions et les recommandations qui y sont présentées, à donner des orientations au secrétariat sur les priorités futures en matière de recherche et de politique, et à envisager de demander le soutien du secrétariat pour renforcer les capacités des membres et des membres associés à élaborer des politiques inclusives qui permettraient de créer des sociétés durables, inclusives et cohésives à l'avenir.

I. Introduction

1. La Déclaration de Copenhague sur le développement social, adoptée en 1995 avec le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social[1], constitue depuis longtemps un cadre d'orientation pour la coopération multilatérale en matière de développement social. Dans cette déclaration, les chef(fe)s d'État et de gouvernement se sont engagés à placer les populations au cœur du développement et à s'employer à atteindre, entre autres, les objectifs suivants : élimination de la pauvreté, promotion du plein emploi productif et promotion de l'intégration sociale. Ils (elles) ont fait valoir

* ESCAP/81/1.

1 A/CONF.166/9.

Merci de recycler

que le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement étaient des composantes interdépendantes, qui se renforçaient mutuellement, du développement durable.

2. Depuis 1990, une croissance économique forte et soutenue en Asie et dans le Pacifique a contribué à sortir 1,2 milliard de personnes de l'extrême pauvreté. Des progrès ont été réalisés en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles. Les gouvernements des pays de l'Asie et du Pacifique ont également fait des progrès réguliers, quoique lents, dans la mise en place de systèmes et mesures de protection sociale pour tous qui soient adaptés au contexte national. La part de la population couverte par au moins un régime de protection sociale est passée de 41 % en 2015 à 55 % en 2023[2].

3. Pourtant, malgré les progrès non négligeables réalisés au cours des trente dernières années, les engagements mondiaux en matière de développement social ne sont toujours pas respectés. Le monde est confronté à de multiples crises convergentes – les changements climatiques, les conflits géopolitiques, les pandémies et la situation économique toujours plus précaire – autant de facteurs qui compromettent gravement les efforts déployés pour éliminer la pauvreté et réduire les inégalités et qui touchent de manière disproportionnée les personnes en situation de vulnérabilité, aggravant ainsi les disparités sociales et économiques.

4. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offre un cadre transformateur propice à un développement social inclusif et durable, un concept qui met l'accent sur l'équité, l'inclusion et la suppression des obstacles structurels pour faire en sorte que tous les individus, en particulier les plus marginalisés, bénéficient du progrès économique et social. Cependant, des défis persistants, tels que l'extrême pauvreté, l'insécurité alimentaire et les vulnérabilités liées aux changements climatiques, montrent qu'il est urgent que les parties concernées coopèrent au niveau multilatéral et prennent des mesures décisives.

5. Dans ce contexte, la décision[3] de l'Assemblée générale de convoquer le deuxième Sommet mondial pour le développement social en 2025 constitue une excellente occasion de renouveler les engagements pris et de favoriser un consensus mondial sur le développement axé sur l'être humain. Le deuxième Sommet mondial pour le développement social vise à répondre à des priorités essentielles, notamment l'extension de la protection sociale, la réduction des inégalités et la promotion de l'égalité des sexes et de la solidarité intergénérationnelle. La collaboration entre les gouvernements, la société civile et la communauté internationale sera indispensable pour relever les défis et favoriser un développement social inclusif pour tous et toutes.

II. Principales priorités dans la région

A. La pauvreté et les inégalités ont été exacerbées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la crise actuelle du coût de la vie

6. Dans l'ensemble de la région Asie-Pacifique, les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté monétaire au cours des dernières décennies ont été sapés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la crise

[2] *Social Outlook for Asia and the Pacific: Protecting Our Future Today – Social Protection in Asia and the Pacific* (publication des Nations Unies, 2024).

[3] Résolution 78/261 de l'Assemblée générale.

actuelle du coût de la vie. En prenant comme point de repère le seuil de pauvreté fixé à 2,15 dollars, on estime que 42 millions de personnes de plus ont sombré dans l'extrême pauvreté en 2022 dans la région, par rapport aux chiffres qui avaient été anticipés sur la base des niveaux d'avant la pandémie[4]. En se basant sur le seuil de pauvreté de 3,65 dollars, on estime que 156 millions de personnes supplémentaires sont tombées dans une situation de pauvreté modérée cette même année. Au niveau régional, les taux de pauvreté modérée sont quatre fois plus importants que ceux de pauvreté extrême. C'est en Asie du Sud et du Sud-Ouest que le taux de pauvreté modérée est le plus élevé, touchant plus d'un tiers de la population de la sous-région (voir figure I).

Figure I

Proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté et la pauvreté modérée, par sous-région, dernières données disponibles

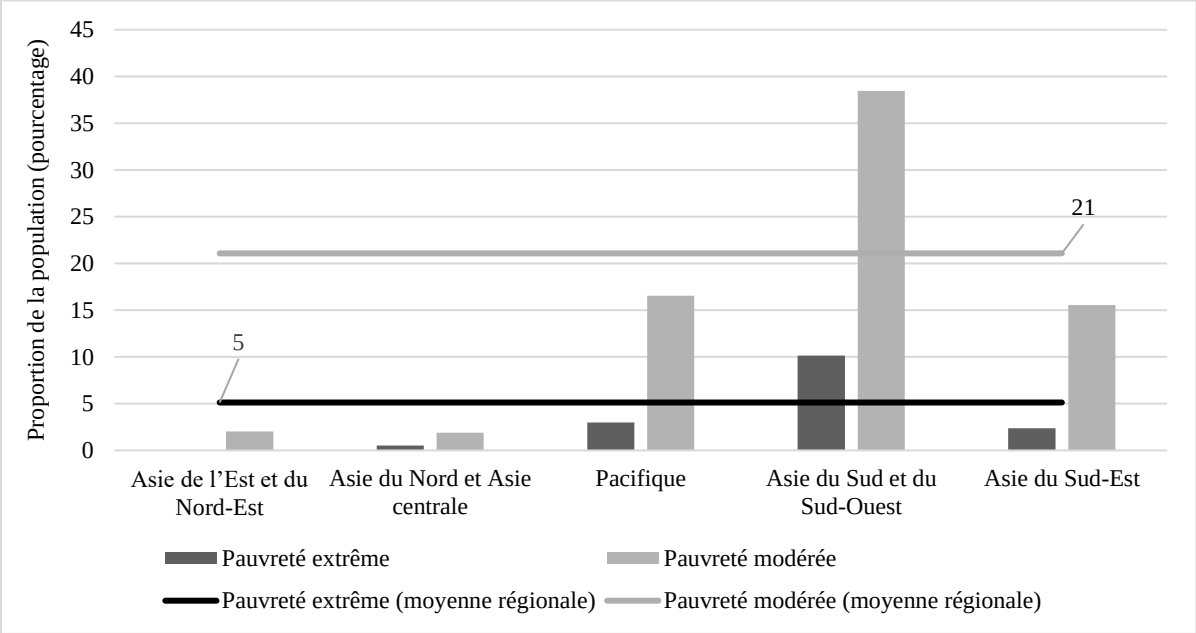

Source : calculs de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à partir des données de la plateforme de la Banque mondiale sur la pauvreté et l'inégalité (Poverty and Inequality Platform). Disponible à l'adresse suivante : https://pip.worldbank.org/ (page consultée le 15 mai 2024).

Note : les estimations sont basées sur les seuils de pauvreté internationaux les plus récents établis par la Banque mondiale, à savoir le seuil d'extrême pauvreté (2,15 dollars par personne et par jour à parité de pouvoir d'achat de 2017) et le seuil de pauvreté modérée (3,65 dollars par personne et par jour à parité de pouvoir d'achat de 2017). Au total, 26 pays pour lesquels des données sont disponibles pour la période entre 2017 et 2022 ont été inclus. Les pays à revenu élevé ont été exclus. En raison du manque de données d'enquêtes récentes sur les ménages, les valeurs pour l'Inde sont fondées sur des projections de la Banque mondiale.

7. La moitié des personnes vivant en situation de pauvreté multidimensionnelle, soit environ 500 millions de personnes, vivent dans la région Asie-Pacifique[5]. L'indice mondial de pauvreté multidimensionnelle, qui évalue la pauvreté non monétaire en prenant en compte les diverses difficultés rencontrées par les ménages, montre qu'une proportion importante de la

[4] Calculs de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à partir des données de la plateforme de la Banque mondiale sur la pauvreté et l'inégalité (Poverty and Inequality Platform). Disponible à l'adresse suivante : https://pip.worldbank.org/ (page consultée le 15 mai 2024).

[5] Programme des Nations Unies pour le développement, *Regional Human Development Report: Making Our Future – New Directions for Human Development in Asia and the Pacific* (Bangkok, 2024).

population est laissée de côté, en particulier dans les pays en développement à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur de la région. Dans plusieurs pays, plus d'un tiers de la population se voit privée d'opportunités et de ressources de base.

8. Les inégalités se sont creusées en Asie et dans le Pacifique. Selon la base de données sur les inégalités dans le monde (World Inequality Database), en 2023, le coefficient de Gini, appliqué à la mesure de l'inégalité de revenus, se situait entre 0,36 et 0,64 pour les pays de la région, avec une moyenne de 0,55[6]. Or la pandémie de COVID-19 a exacerbé les disparités existantes. Au cours de la période 2019-2022, les inégalités de revenus ont augmenté dans plus de la moitié des pays et territoires de l'Asie et du Pacifique pour lesquels des données sont disponibles, par rapport à la période 2000-2019[7]. Le niveau d'inégalité de patrimoine est plus élevé que le niveau d'inégalité de revenus (voir tableau). En 2022, le coefficient de Gini, appliqué à la mesure de l'inégalité de patrimoine, se situait entre 0,73 et 0,86 pour les pays de la région, la moyenne étant de 0,75. Étant donné que le patrimoine contribue énormément aux gains économiques et au pouvoir futurs et qu'il peut être accumulé et transmis de génération en génération, les inégalités de patrimoine peuvent creuser les écarts existants et avoir des effets plus durables que les inégalités de revenus.

Coefficients de Gini moyens pour l'inégalité de revenus et de patrimoine par sous-région

Sous-région	*Inégalité de revenus (2023)*	*Inégalité de patrimoine (2022)*
Asie de l'Est et du Nord-Est	0,519	0,748
Asie du Nord et Asie centrale	0,547	0,752
Pacifique	0,512	0,729
Asie du Sud et du Sud-Ouest	0,561	0,765
Asie du Sud-Est	0,565	0,754

Source : calculs de la CESAP d'après la base de données World Inequality Database. Disponible à l'adresse suivante : https://wid.world/ (page consultée le 24 janvier 2025).

9. L'inégalité des chances se traduit par des disparités dans l'accès aux services de base, à l'éducation et à la santé, entre autres. S'il est vrai que des progrès ont été réalisés dans la plupart des pays de l'Asie et du Pacifique, de nombreux individus et groupes – tels que les enfants, les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les migrants et les groupes minoritaires ethniques, linguistiques et religieux – vivent toujours dans des situations de vulnérabilité et sont laissés de côté. La méthodologie mise au point par le secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour élaborer la plateforme « Leaving no one behind »[8] peut être utilisée afin de recenser les groupes les plus défavorisés et ceux les

[6] Le coefficient de Gini est une mesure du degré d'inégalité de la répartition des revenus dans une société donnée. C'est un nombre variant de 0 à 1, où 0 signifie une égalité parfaite et 1 signifie une inégalité « parfaite ».

[7] Calculs de la CESAP d'après des données tirées de la base de données World Inequality Database, disponible à l'adresse suivante : https://wid.world/ (page consultée le 14 décembre 2023).

[8] Voir https://lnob.unescap.org/index.php/methodology.

mieux lotis en termes d'accès aux opportunités et aux ressources. Elle peut également être utilisée pour saisir, au niveau des individus ou des ménages, l'intersectionnalité des caractéristiques associées à l'inégalité d'accès – telles que l'âge, le sexe, l'éducation, le lieu de résidence ou encore la pauvreté. Les écarts entre les groupes les plus favorisés et les plus défavorisés sont les plus nets dans des domaines tels que l'accès aux technologies de l'information et de la communication et l'accès à des combustibles propres pour la cuisson (voir figure II). Il est essentiel de comprendre les obstacles structurels et les normes sociales qui sous-tendent l'inégalité des chances, sans quoi tous les progrès dans le sens d'une réduction des inégalités risquent d'être compromis.

Figure II
Inégalité des chances mesurée en fonction des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, dernières données disponibles

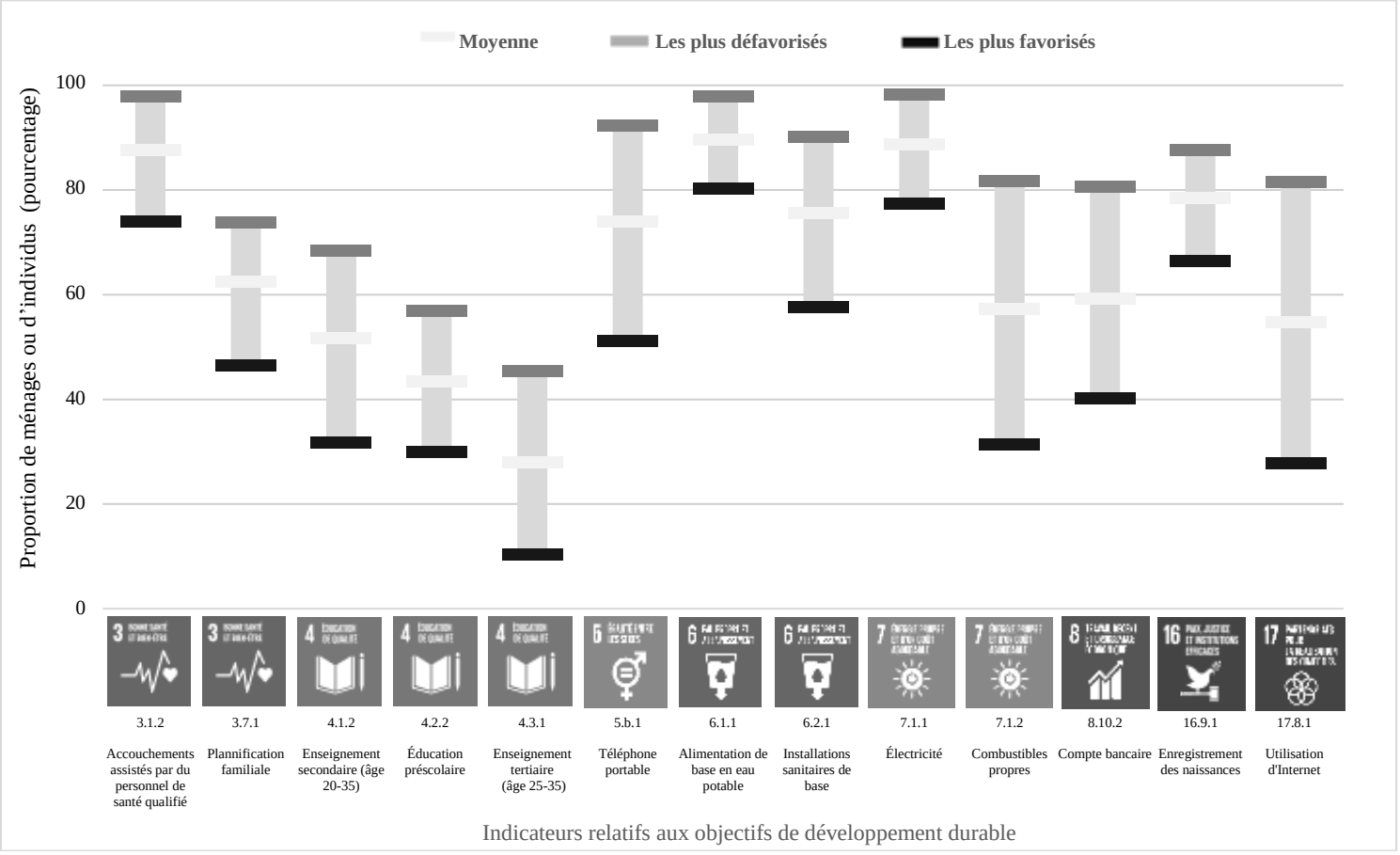

Source : informations tirées de la plateforme de la CESAP « Leaving no one behind », à partir des données les plus récentes issues d'enquêtes démographiques et sanitaires, et d'Enquêtes en grappes à indicateurs multiples (pour la période 2010-2022) menées dans 30 pays. Disponible à l'adresse suivante : https://lnob.unescap.org/.

B. Transition démographique : vers des populations moins importantes et plus âgées

10. Environ 4,8 milliards de personnes, soit 58 % de la population mondiale, vivent en Asie et dans le Pacifique. La population devrait atteindre son point maximal en 2051, puis diminuer pour redescendre à 4,4 milliards en 2100. En effet, la croissance démographique se tasse, certains pays connaissant déjà un déclin. La région connaît une transition démographique – la population baisse et augmente en âge – et on prévoit que le nombre de personnes âgées (65 ans et plus) soit quasiment multiplié par deux entre 2024

(503 millions) et 2050 (près d'un milliard). Le vieillissement de la population pose des problèmes aux pays, car il entraîne un ralentissement de la croissance économique, une baisse de la productivité et une augmentation des besoins en matière de soins de santé et de prise en charge globale. En outre, compte tenu du niveau insuffisant de développement social et économique dans la région, les personnes âgées risquent souvent d'être laissées en marge en ce qui concerne la protection sociale, la santé et le bien-être général.

11. La transition démographique de la région Asie-Pacifique est une tendance de fond, mais on constate que le rythme, le moment de déclenchement et la rapidité du phénomène, ainsi que ses effets sur le vieillissement de la population, varient d'un pays à l'autre. Toutefois, la tendance générale est claire : la croissance démographique tend à ralentir et les structures par âge de la population évoluent vers un plus grand nombre et une plus grande proportion de personnes âgées. Cela étant, la moitié de la population mondiale de jeunes et d'enfants vit dans la région. Dans plusieurs pays, la proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) dans la population totale est supérieure à la part de jeunes aux niveaux mondial et régional[9]. Au fur et à mesure que l'espérance de vie s'allonge, des personnes appartenant à des groupes d'âge plus variés coexistent au même moment pendant des périodes plus longues, ce qui fait des relations entre les générations un facteur déterminant dans la construction d'un avenir inclusif et durable pour les personnes de tout âge.

12. Les relations intergénérationnelles se manifestent dans divers domaines, notamment les modes de vie, les modes de consommation et de production, l'activité économique, les réponses aux changements climatiques, la prestation de soins, l'apprentissage tout au long de la vie et l'utilisation des technologies. Si les responsables politiques et les autres acteurs veulent favoriser la prospérité des générations actuelles et futures, ils doivent pouvoir compter sur des modèles prédictifs sur la démographie et des analyses prospectives qui permettent de faire des corrélations entre les évolutions d'ordre démographique et la manière dont les sociétés de tous âges fonctionnent et évoluent.

C. Les disparités fondées sur le genre persistent et continuent d'entraver le développement dans tous les secteurs[10]

13. Trente ans après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, des progrès ont été réalisés dans la région Asie-Pacifique en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles, notamment en ce qui concerne la réduction des écarts entre les genres dans le domaine de l'éducation et l'augmentation de la représentation des femmes dans les assemblées législatives et les parlements.

14. Cela dit, les femmes et les filles continuent de se heurter à des difficultés majeures et d'être marginalisées. Les cadres législatifs qui constituent une assise essentielle pour s'attaquer aux obstacles structurels restent très lacunaires dans la région. Les écarts de pauvreté entre les sexes persistent, et la couverture effective de la protection sociale demeure faible et

[9] Les cinq premiers pays de la région dont la part de la population jeune est supérieure aux moyennes mondiale et régionale sont le Timor-Leste, l'Afghanistan, les Îles Marshall, les Tonga et la Micronésie (États fédérés de).

[10] Les données et les analyses présentées dans cette section sont tirées de *Charting New Paths for Gender Equality and Empowerment: Asia-Pacific Regional Report on Beijing+30 Review* (publication des Nations Unies, 2024), qui est un rapport de synthèse fondé sur des données tirées du Portail des objectifs de développement durable pour l'Asie et le Pacifique et sur des données obtenues auprès de diverses entités des Nations Unies.

ne permet pas de répondre aux besoins de la plupart des personnes, en particulier des femmes et des filles. Des progrès limités ont été accomplis depuis 2015 pour élargir la portée des services de santé sexuelle et procréative, et la région n'est pas en voie d'atteindre la cible 3.1 associée aux objectifs de développement durable, qui est axée sur la réduction des taux de mortalité maternelle.

15. En ce qui concerne la représentation des femmes dans les trois branches de l'appareil gouvernemental, la parité des sexes est encore loin d'être un acquis dans la région. La participation des femmes dans les affaires liées à la paix et à la sécurité et en matière d'action climatique, une question de plus en plus pressante, est également fort limitée. Les effets des changements climatiques, des catastrophes et de la pandémie de COVID-19, différents selon le sexe, ont aggravé la vulnérabilité des femmes et des filles. Ancrée dans l'inégalité des sexes, la prévalence de la violence et des pratiques néfastes visant les femmes et les filles est alarmante dans la région.

16. Dans la région Asie-Pacifique, les femmes sont beaucoup moins susceptibles de faire partie de la population active que les hommes. En 2024, l'écart régional entre les sexes en matière de participation à la vie active s'élevait à 30 points de pourcentage (73,6 % pour les hommes et les garçons et 43,9 % pour les femmes et les filles âgées de 15 ans et plus), un écart qui n'a pas changé depuis 1995. Dans la région, les jeunes femmes sont plus nombreuses que les hommes à être sans emploi et à ne suivre ni études ni formation. Lorsqu'elles sont employées, les femmes et les filles sont souvent cantonnées à des emplois précaires, informels, peu qualifiés et à forte intensité de main-d'œuvre, dans des conditions défavorables.

17. La part disproportionnée des soins et travaux domestiques non rémunérés effectués par les femmes et les filles est l'un des principaux facteurs contribuant aux inégalités persistantes entre les femmes et les hommes sur le marché du travail de la région. Dans la plupart des pays et territoires de la région Asie-Pacifique (13 sur 15 disposant de données officielles sur les objectifs de développement durable basées sur des enquêtes sur les budgets-temps), le temps que les femmes et les filles (âgées de 15 ans et plus) consacrent aux soins et aux travaux domestiques non rémunérés est deux à cinq fois supérieur à celui que les hommes et les garçons y consacrent. La pandémie de COVID-19 a encore alourdi le fardeau que représentent les soins non rémunérés en raison des fermetures d'écoles, de l'organisation du travail à domicile, de l'interruption des services dans les établissements de soins et de la nécessité de s'occuper des membres de la famille qui sont malades. Pour les femmes et les filles, la pauvreté en temps qui en découle continue d'avoir de nombreuses incidences sur leur éducation, leur participation à la vie active, leurs revenus, leur avancement professionnel, leur leadership et leur capacité de prendre des décisions.

18. En Asie du Sud et du Sud-Ouest, les disparités fondées sur le genre sont particulièrement marquées et leurs facteurs déterminants particulièrement complexes. Dans toute la région, les femmes en âge de travailler qui ont des enfants en bas âge sont plus susceptibles d'être en situation de pauvreté. Les adolescentes et les femmes plus âgées ont tendance à être davantage confrontées à la stigmatisation, aux stéréotypes et aux insuffisances dans l'accès aux services de santé sexuelle et procréative. Chez les femmes handicapées, les niveaux de pauvreté multidimensionnelle ont tendance à être plus élevés, elles ont moins accès aux prestations de protection sociale et sont moins représentées dans la population active. De plus, les femmes handicapées et les femmes autochtones sont moins représentées en politique. Les

travailleuses migrantes sont plus susceptibles de se voir refuser des prestations en lien avec la protection de la maternité, entre autres prestations sociales. Ces exemples attestent des répercussions considérables des formes multiples et concomitantes de discrimination imputables aux normes de genre discriminatoires qui persistent dans la région, et qui se recoupent avec d'autres facteurs de discrimination fondés sur des caractéristiques telles que la race, l'origine ethnique, l'âge, le handicap, le statut de migrant ou l'identité autochtone.

19. Alors que les pays de la région sont confrontés à un nombre croissant de défis de plus en plus complexes en matière de croissance durable et de développement social, la réduction des écarts entre les sexes et la promotion de l'égalité des sexes leur permettraient de tirer parti d'un meilleur capital humain, d'une productivité plus élevée et de réserves de talents plus diversifiées, ainsi que du leadership et de l'influence des femmes, au profit d'un développement durable et inclusif. Cependant, les progrès réalisés pour combler les écarts entre les genres ont été gravement compromis par l'existence de normes défavorables aux femmes, qui sont ancrées dans les réalités politiques, éducatives et économiques et concernent aussi l'intégrité physique ; le financement limité des plans d'action nationaux pour l'égalité des sexes et les lacunes importantes en matière de données sur le genre. Dans ce contexte, les stratégies visant à repenser les normes de genre, à promouvoir une budgétisation et un financement tenant compte des questions de genre et à combler les lacunes en matière de données et de statistiques sur le genre sont essentielles pour permettre une planification et des investissements tenant compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des secteurs.

D. Emploi informel persistant et répandu

20. Les effets persistants de la pandémie de COVID-19 et la crise du coût de la vie ont de lourdes conséquences sur les 1,3 milliard de travailleurs informels en Asie et dans le Pacifique, qui représentent les deux tiers de la population active. La prévalence de l'emploi informel est particulièrement élevée en Asie du Sud et du Sud-Ouest et en Asie du Sud-Est, où un nombre important de travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale sont des femmes. L'agriculture est le secteur le plus concerné par le travail informel. L'emploi informel maintient les personnes en situation de vulnérabilité en les privant de leurs droits et de l'accès à la protection sociale. Cette situation pose de gros problèmes, car les travailleurs sont condamnés à pratiquer des activités ne leur rapportant que le minimum vital, nécessitant peu de qualifications et à faible productivité, ce qui les met dans une situation de « pauvreté laborieuse ». Il en résulte un cercle vicieux, qui fait que de nombreux travailleurs ne peuvent cotiser aux systèmes de retraite par répartition, contribuant ainsi à la pauvreté des personnes âgées.

21. Réduire le degré d'informalité sur les marchés du travail présente des avantages considérables pour le bien-être des personnes et, plus largement, pour la stabilité et la croissance économiques. La formalisation des marchés du travail améliore l'accès à la protection sociale, ce qui atténue considérablement les niveaux de vulnérabilité et de pauvreté. Cela permet de rendre les salaires plus équitables, d'améliorer les conditions de travail et de garantir la sécurité au travail, avec à la clef un gain de productivité des travailleurs. Qui plus est, l'intégration dans le secteur formel élargit l'assiette fiscale, ce qui permet aux gouvernements de générer davantage de recettes à destination des services publics essentiels. La baisse des taux d'informalité est également liée à un meilleur accès au financement, à la technologie et aux marchés pour les entreprises, ce qui stimule encore la productivité et l'efficacité. Pour lutter efficacement contre l'informalité et promouvoir un développement social

inclusif, des mesures politiques globales sont essentielles. Ces mesures consistent notamment à étendre la couverture de la protection sociale aux travailleurs informels et à l'adapter à leurs besoins, à inciter les employeurs à déclarer leurs employés, à renforcer les mécanismes d'application et à organiser des campagnes de sensibilisation du public.

E. Des progrès lents mais constants en matière de protection sociale universelle

22. Les gouvernements des pays de l'Asie et du Pacifique progressent lentement mais sûrement en ce qui concerne la mise en place de systèmes et mesures de protection sociale pour tous qui soient adaptés au contexte national, ainsi que pour faire en sorte qu'une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient d'ici à 2030. Entre 2016 et 2023, des progrès ont été réalisés dans l'élargissement de la couverture des principales prestations (à l'exclusion des soins de santé) tout au long du cycle de vie, couvrant les enfants, les personnes handicapées, les personnes en âge de travailler et les personnes âgées, conformément au concept de socle de protection sociale (voir figure III). Des progrès évidents ont été accomplis afin d'assurer une couverture efficace aux chômeurs et aux travailleurs victimes d'accidents du travail, mais l'étendue des prestations offertes aux mères de nouveau-nés a diminué dans près d'un tiers des pays de la région Asie-Pacifique pour lesquels des données sont disponibles. Au niveau régional, ce sont les personnes âgées qui bénéficient de la couverture sociale la plus élevée, suivies des mères de nouveau-nés. Dans l'ensemble, seulement 35,9 % des personnes vulnérables ont accès à une forme quelconque de sécurité de revenu. Au nombre des facteurs conduisant à l'exclusion des systèmes de protection sociale, on peut citer les conditions d'éligibilité, les méthodes de ciblage, les difficultés administratives et d'application et la mise en œuvre insuffisante.

23. Les systèmes de protection sociale en Asie et dans le Pacifique sont sous-financés. Dans la région, le niveau moyen d'investissement dans la protection sociale est de 12 % du produit intérieur brut (PIB), ce qui est inférieur à la moyenne mondiale de 19,3 % et à la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui est de 25 %. L'intensité et la gravité croissantes des phénomènes climatiques extrêmes en Asie et dans le Pacifique fragilisent les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté et exacerbent les inégalités. Les populations à faibles revenus sont très exposées aux effets des changements climatiques, mais ne disposent pas des mécanismes de résilience nécessaires pour y faire face. La protection sociale est un outil puissant pour renforcer la résilience des individus, réduire la pauvreté et favoriser la création de sociétés plus pacifiques. Cependant, plus de 50 % de la population ne bénéficie pas d'une telle protection dans plus de la moitié des pays de la région Asie-Pacifique. De nombreux pays sont donc confrontés à des risques importants liés aux changements climatiques en raison du niveau insuffisant de protection sociale et de l'exposition importante de la population aux effets des phénomènes climatiques.

Figure III
Nombre de pays et territoires de l'Asie et du Pacifique à différents stades d'avancement de l'extension de la couverture de la protection sociale, par prestations, 2016 par rapport à 2023

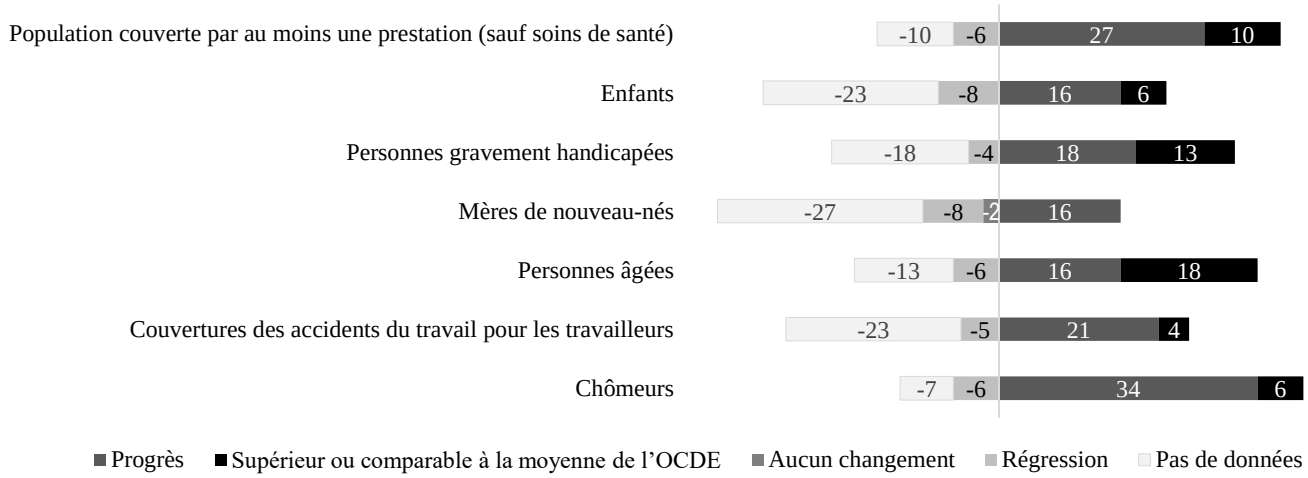

Sources : calculs effectués par la CESAP à partir d'estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT), 2024 ; OIT, World Social Protection Database, base de données fondée sur l'enquête sur la sécurité sociale ; les données de la publication Social Security Programs Throughout the World de l'Association internationale de la sécurité sociale ; OIT, ILOSTAT et des sources nationales.

Note : la figure montre l'évolution de la couverture effective entre 2016 (ou l'année la plus approchante) et 2023 (ou la dernière année pour laquelle on dispose de données). Le niveau de couverture moyen de l'OCDE est utilisé comme référence pour évaluer la solidité d'un système de protection sociale. La catégorie « Progrès » s'applique aux pays dont le dernier niveau de couverture est inférieur à la moyenne de l'OCDE et qui ont connu une évolution positive entre 2016 et 2023. La rubrique « Aucun changement » concerne les pays où le dernier niveau de couverture est inférieur à la moyenne de l'OCDE et où il y a eu une évolution inférieure ou égale à 5 % entre 2016 et 2023. Enfin, « Régression » s'applique aux pays où le dernier niveau de couverture est inférieur à la moyenne de l'OCDE et où il y a eu une évolution négative de plus de 5 % entre 2016 et 2023.

F. Disparités dans les résultats en matière de santé

24. En Asie et dans le Pacifique, les résultats en matière de santé varient considérablement d'un pays à l'autre. Au niveau régional, les chiffres concernant l'espérance de vie à la naissance et la mortalité maternelle et infantile sont meilleurs que les valeurs moyennes mondiales. Toutefois, l'espérance de vie à des âges plus élevés, tels que 65 ans ou 80 ans ou plus, est systématiquement plus faible en Asie et dans le Pacifique qu'au niveau mondial. Cela dit, on notera qu'une vie plus longue n'est pas forcément une vie en meilleure santé. Dans un contexte de transition démographique et épidémiologique, les personnes souffrant de maladies ou de blessures invalidantes vivent également plus longtemps et cela vaut en particulier pour les femmes. Le taux de mortalité infantile moyen de la région (20,8 pour 1 000 naissances vivantes) était inférieur à la moyenne mondiale (26,9 pour 1 000 naissances vivantes) en 2024[11]. La mortalité maternelle a diminué d'un tiers depuis 2000, principalement entre 2000 et 2015[12]. Malgré

[11] Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, *World Population Prospects 2024*, édition en ligne.

[12] Calculs de la CESAP à partir de données tirées de « Indicators by SDG: 3.1.1 – Maternal mortality », explorateur de données du Portail des objectifs de développement durable pour l'Asie et le Pacifique. Disponible à l'adresse suivante : https://dataexplorer.unescap.org/ (page consultée le 25 mars 2024).

certains de ces changements positifs, la région n'est pas en passe d'atteindre la cible 3.1 associée aux objectifs de développement durable, à savoir faire passer le taux de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes d'ici à 2030[13].

25. Le taux d'encadrement des accouchements par du personnel qualifié était supérieur à 90 % dans la plupart des sous-régions de l'Asie et du Pacifique en 2021, à l'exception de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, où il était estimé à 89,4 %. Pourtant, les moyennes masquent souvent des inégalités d'accès. Dans la plupart des pays, les écarts entre les personnes les plus défavorisées et les mieux loties persistent, même s'ils diminuent. Les femmes et les adolescentes qui sont pauvres, peu instruites et qui donnent naissance à deux enfants ou plus ont beaucoup moins de chances d'avoir accès à une prise en charge professionnelle pendant l'accouchement[14].

26. Les vulnérabilités sous-jacentes des systèmes alimentaires en Asie et dans le Pacifique sont devenues toujours plus prononcées au cours des 15 dernières années. La région porte aujourd'hui le double fardeau de la malnutrition : la dénutrition et la surnutrition coexistent dans les pays. En 2022, un peu plus d'un milliard de personnes en Asie et dans le Pacifique étaient confrontées à une insécurité alimentaire modérée ou grave, soit environ 44 % du total mondial [15] . Alors que les indicateurs de sous-alimentation pour 2022 suggèrent que la moyenne de l'Asie et du Pacifique (8,4 %) est inférieure à la moyenne mondiale (9,2 %), les 370,7 millions de personnes sous-alimentées de la région représentent environ 50 % du total mondial, et 85 % d'entre elles vivent en Asie du Sud. En 2022, parmi les enfants de moins de cinq ans de la région, 23,4 % souffraient d'un retard de croissance (trop petits pour leur âge) et 13,6 % souffraient d'émaciation (trop maigres pour leur taille) – deux taux supérieurs à la moyenne mondiale. En outre, si les taux régionaux de surcharge pondérale et d'obésité sont inférieurs à la moyenne mondiale, ils augmentent rapidement dans toutes les tranches d'âge.

27. Environ deux tiers de la population de l'Asie et du Pacifique sont couverts par un régime social de santé[16]. Bien que des progrès aient été accomplis dans l'extension de la couverture de la protection sociale en matière de santé, des lacunes importantes subsistent. Au niveau sous-régional, c'est en Asie du Sud et du Sud-Ouest que le taux de couverture effective de la population est le plus faible, avec moins de 25 % de la population protégée[17]. On atteint des niveaux de couverture élevés non seulement dans les pays à revenu élevé, mais aussi dans les pays à revenu intermédiaire – tels que la Chine, la Fédération de Russie, Sri Lanka, la Thaïlande et la Türkiye – qui ont tous des niveaux de couverture sanitaire effective de plus de 98 %. Cependant, malgré les progrès réalisés au niveau national dans l'extension de la protection sociale en matière de santé, la région est en retard par rapport à l'objectif de couverture sanitaire universelle et il reste de grosses lacunes qui empêchent

[13] ESCAP/APPC(7)/INF/3.

[14] CESAP, plateforme « Leaving no one behind ». Disponible à l'adresse suivante : https://lnob.unescap.org/ (page consultée le 2 août 2024).

[15] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Asia and the Pacific: Regional Overview of Food Security and Nutrition 2023 – Statistics and Trends* (Bangkok, 2023).

[16] OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022 : La protection sociale à la croisée des chemins – bâtir un avenir meilleur* (Genève, 2021).

[17] Ibid.

d'atteindre les objectifs de protection sociale dans ce domaine[18]. L'indice de couverture des services en vue de la couverture sanitaire universelle (une mesure de l'indicateur 3.8.1 relatif aux objectifs de développement durable) évalue l'accès effectif à un ensemble de services de santé essentiels sur une échelle de 0 à 100, ainsi que le recours à ces services. La moyenne régionale pour 2021 était de 69, la Papouasie-Nouvelle-Guinée se situant à 30 et la République de Corée à 89. Les dépenses de santé à la charge des patients représentent un fardeau en Asie et dans le Pacifique. Dans 14 des 30 pays pour lesquels des données sont disponibles, plus de 10 % de la population consacre une grande part de ses dépenses domestiques à la santé[19], comme le mesure l'indicateur 3.8.2 relatif aux objectifs de développement durable. Les dépenses sont considérées comme catastrophiques si un ménage consacre plus de 10 % de ses revenus aux soins de santé. Ces ménages sont exposés à un risque financier important, contre lequel la protection sociale en matière de santé devrait les protéger.

G. Moyenne des résultats de l'apprentissage légèrement supérieure dans la région Asie-Pacifique

28. La région Asie-Pacifique affiche des taux d'achèvement des études qui sont supérieurs aux moyennes mondiales pour l'école primaire (moyenne régionale de 98 %) et le premier cycle du secondaire (moyenne régionale de 88 %). Toutefois, le taux est légèrement inférieur à la moyenne mondiale pour le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (moyenne régionale de 70 %), bien que les données disponibles pour cette mesure soient plus limitées. Selon les résultats des tests harmonisés au niveau international, les résultats moyens de l'apprentissage dans la région Asie-Pacifique sont légèrement plus élevés que la moyenne mondiale. Dans la plupart des pays de l'Asie et du Pacifique, les filles réussissent mieux ou aussi bien que les garçons à l'école, que ce soit au niveau primaire, au collège ou au lycée[20]. Cependant, l'insuffisance des installations d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, le manque de soutien en matière de santé menstruelle et la violence fondée sur le genre sont autant d'obstacles à l'accès des filles à l'école, à leur maintien dans le système éducatif et à leur réussite scolaire[21, 22].

29. Les préjugés sexistes découragent les femmes et les filles de poursuivre des études dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, en raison de stéréotypes sur leur aptitude et leurs capacités. Même dans des pays à revenu élevé comme le Japon et la République de Corée, la proportion de femmes dans ces disciplines au niveau universitaire reste faible[23]. Ces préjugés s'étendent à des domaines connexes, notamment la recherche et le développement de technologies, comme l'intelligence artificielle générative, qui sont souvent conçues dans une perspective masculine.

[18] *Asia and the Pacific SDG Progress Report 2024: Showcasing Transformative Actions* (publication des Nations Unies, 2024).

[19] *Social Outlook for Asia and the Pacific: Protecting our Future Today.*

[20] *Charting New Paths for Gender Equality and Empowerment*.

[21] Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Organisation mondiale de la Santé (OMS), *Progress on Drinking Water, Sanitation and Hygiene in Schools 2015-2023: Special Focus on Menstrual Health* (New York, 2024).

[22] UNICEF, « Rewriting the narrative for the second decade with and for adolescent girls » (Katmandou, 2022).

[23] OCDE, *The Role of Education and Skills in Bridging the Digital Gender Divide: Evidence from APEC Economies* (Paris, 2019).

H. Migration internationale

30. En 2020, la région Asie-Pacifique comptait près de 67 millions de migrants internationaux, contre 50,2 millions en 2000[24]. Près de 109 millions de migrants originaires de pays de l'Asie et du Pacifique vivaient en dehors de leur pays de naissance, soit près de 40 % de tous les migrants dans le monde[25]. La plupart des migrations sont intrarégionales et, en 2020, environ 47 millions de migrants originaires de pays de l'Asie et du Pacifique se sont installés dans d'autres pays de la région ; ainsi, 71 % des migrants internationaux en Asie et dans le Pacifique sont originaires de la région[26].

31. Les migrations internationales sont généralement déterminées par de multiples facteurs, qui se recoupent souvent. Si le travail reste le principal moteur de la migration, d'autres facteurs motivent directement ou indirectement les personnes à se déplacer, notamment les changements climatiques, la dégradation de l'environnement, les catastrophes, les violations des droits de l'homme, les conflits, les aspirations en matière d'éducation ainsi que la formation et la réunification de familles. Avec le développement économique et l'augmentation des échanges commerciaux, les migrations mondiales sont en hausse. La région Asie-Pacifique compte plusieurs mécanismes et programmes de migration de main-d'œuvre qui facilitent la mobilité des travailleurs et le travail décent. En outre, des filières de migration supplémentaires ont été mises en place pour des motifs humanitaires et des raisons liées aux droits humains. Néanmoins, les voies régulières permettant aux migrants d'entrer dans un pays et d'y rester sont généralement insuffisantes, et celles qui existent sont souvent difficiles d'accès dans la pratique et ne tiennent souvent pas compte des questions de genre[27].

32. Lorsqu'elle est bien gérée, la migration peut apporter une contribution économique et sociale non négligeable. Les pays de destination peuvent bénéficier des compétences des migrants, et les migrants comblent souvent les déficits de main-d'œuvre, tandis que les populations des pays d'origine peuvent bénéficier des envois de fonds et des liens que les migrants créent entre les pays d'origine et de destination. Tirer parti du potentiel des migrants en tant qu'acteurs du développement permettra de garantir que les migrations contribuent à des résultats positifs en matière de développement et à la réalisation du Programme 2030. Cependant, la migration est souvent peu sûre et irrégulière, ce qui rend les migrants vulnérables à l'exploitation et expose les travailleurs migrants à des frais élevés d'envoi de fonds et de recrutement. L'ampleur des migrations provoquées par les phénomènes climatiques, qu'elles soient internes ou transfrontières, est considérable dans la région, et les changements climatiques ne font qu'aggraver le problème[28].

III. Récentes évolutions politiques et meilleures pratiques pour répondre aux défis du développement social

33. La protection sociale est un outil important servant à se prémunir contre les risques associés aux différents stades de la vie et à renforcer la résilience des personnes face aux risques nouveaux. Elle est essentielle pour prévenir la

[24] CESAP, « 2023 ESCAP population data sheet » (Bangkok, 2023).

[25] *Asia-Pacific Migration Report 2020: Assessing Implementation of the Global Compact for Migration* (publication des Nations Unies, 2020).

[26] Ibid.

[27] *Asia-Pacific Migration Report 2024: Assessing Implementation of the Global Compact for Migration* (publication des Nations Unies, 2024).

[28] *Asia-Pacific Population and Development Report 2023* (ST/ESCAP/3112).

pauvreté, réduire les inégalités et améliorer le bien-être général. En octobre 2020, le Comité du développement social a approuvé le Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique[29], qui propose une stratégie commune pour mettre en place des systèmes de protection sociale plus inclusifs et plus complets, ainsi qu'une plateforme pour renforcer la coopération régionale. Les pays de la région Asie-Pacifique ont progressé lentement, mais sûrement, dans la mise en œuvre de systèmes et de mesures de protection sociale pour tous qui soient adaptés au contexte national[30]. Certains pays ont étendu la portée des régimes contributifs en proposant des régimes d'affiliation volontaire et des aides aux travailleurs informels[31]. En outre, les gouvernements des pays de la région sont de plus en plus conscients de la nécessité de revoir et d'adapter leurs politiques de protection sociale en réponse aux changements climatiques. Au Népal, le programme national d'allocations de sécurité sociale a été utilisé à titre de mesure préventive dans les régions touchées par des précipitations et des inondations anormales pour la saison. Aux Fidji, les considérations climatiques ont été prises en compte dans le programme de travaux publics, notamment dans la conception d'une initiative « argent contre travail » qui inclut des activités de protection des zones humides, de restauration des berges et de renforcement de la biodiversité. En Inde, un programme de repas scolaires apporte un soutien tout au long de l'année aux enfants des régions touchées par la sécheresse, y compris pendant les vacances d'été et les situations d'urgence, et les considérations climatiques ont été intégrées dans la conception du programme.

34. Les gouvernements de la région ont pris conscience du fait que le vieillissement de la population était une tendance régionale majeure et accordé une attention considérable aux politiques, programmes et plans d'action en faveur d'un vieillissement actif et en bonne santé. Lors de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, en 2022, les membres et les membres associés ont recommandé d'élaborer, de renforcer et de mettre en œuvre des cadres politiques globaux et intégrés qui prennent en compte le vieillissement de la population et l'intègrent dans les stratégies et plans de développement nationaux, en adoptant une approche fondée sur les droits humains et axée sur les personnes[32]. Selon une analyse réalisée par le secrétariat, presque tous les pays de l'Asie et du Pacifique disposent d'une politique ou d'un plan d'action relatifs aux personnes âgées. En outre, les personnes âgées sont prises en compte dans les politiques et programmes sectoriels tels que ceux axés sur le logement, l'apprentissage tout au long de la vie et la santé. Plusieurs États membres ont également reconnu qu'il importait de favoriser et de renforcer les relations et la solidarité entre les générations pour construire des sociétés qui répondent aux besoins des personnes de tous âges.

35. En réponse aux défis de la migration internationale, l'Assemblée générale a adopté le 19 décembre 2018 le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières[33]. Le Pacte mondial sur les migrations est un cadre de coopération visant à aborder tous les aspects de la gouvernance des migrations d'une manière holistique et globale. Le premier Examen régional

[29] ESCAP/CSD/2020/3, annexe III.

[30] *Social Outlook for Asia and the Pacific: Protecting our Future Today.*

[31] OIT, *Extending Social Security to Workers in the Informal Economy: Lessons from International Experience* (Genève, 2021).

[32] ESCAP/MIPAA/IGM.3/2022/3/Add.1.

[33] Résolution 73/195 de l'Assemblée générale, annexe.

Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières s'est tenu en 2021. À cette occasion, les représentant(e)s ont mis en avant la nécessité d'apporter un soutien adéquat aux migrants par l'intermédiaire de la protection sociale et d'autres mesures d'inclusion sociale et de participation à la société. De nombreux(ses) représentant(e)s ont également souligné l'importance de la coopération et des partenariats sous-régionaux, régionaux et internationaux dans le domaine des migrations internationales[34]. Depuis le premier Examen régional, un certain nombre de dialogues interrégionaux entre les gouvernements et les parties prenantes ont été organisés, notamment le dialogue des hauts responsables Asie-Conseil de coopération du Golfe sur la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui a eu lieu en 2023, et les réunions régulières du Forum des îles du Pacifique, qui fournit l'architecture de la coopération à l'échelle du Pacifique, en particulier en vue de faire face aux migrations liées aux changements climatiques. Le Cadre régional du Pacifique sur la mobilité climatique a été approuvé lors du cinquante-deuxième Forum des îles du Pacifique en 2023, préparant ainsi le terrain pour que les membres puissent aborder les questions liées au climat par une approche régionale sans exclusive et collaborative. Le deuxième Examen régional Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui se tiendra en février 2025[35], sera l'occasion d'évaluer les progrès accomplis depuis 2020 dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations et de formuler des priorités régionales pour en accélérer la mise en œuvre, qui seront ensuite examinées lors du Forum d'examen des migrations internationales, prévu en 2026. Le Pacte mondial sur les migrations est fondé sur le Programme 2030, et l'accélération des progrès dans la mise en œuvre de ces deux instruments contribuera à garantir que les migrations sont sûres, ordonnées et régulières et que le monde est sur la voie d'un développement durable et résilient.

36. Pour faire face aux multiples conséquences de la demande croissante d'aide à la prise en charge, il faut à la fois des mesures politiques et des investissements dans plusieurs secteurs, ainsi qu'une approche résolument axée sur l'égalité des sexes. Dans certains pays de la région, des efforts louables ont été faits pour améliorer les services de soins à la personne, la protection sociale liée aux soins et les politiques de soins liées à l'emploi. Les Gouvernements de l'Inde, du Pakistan et du Timor-Leste ont étendu les garanties en matière de salaire minimum aux travailleurs domestiques. Au Viet Nam, ces travailleurs doivent avoir des contrats écrits qui fixent des critères minimums en matière de temps de travail et de repos, et ils doivent percevoir un salaire minimum égal à celui des autres travailleurs. Le Gouvernement pakistanais a étendu la protection contre le harcèlement au travail aux employés de maison et impose le respect des règles de santé et de sécurité au travail. En Indonésie, la loi sur la violence domestique prévoit une protection juridique pour les employés de maison logés par leur employeur. De plus, il est essentiel de mettre en place des systèmes de protection sociale axés sur les services à la personne et qui tiennent compte des questions de genre. Le Gouvernement chinois a mis en place des mécanismes pilotes permettant aux femmes sans emploi et aux travailleuses indépendantes de cotiser à l'assurance maladie sociale. En Arménie, au Japon et au Pakistan, des crédits de cotisation liés aux prestations de soins ont été introduits afin de réduire l'impact du travail de soins non rémunéré sur la capacité contributive des femmes et la durée de

[34] ESCAP/GCM/2021/3, annexe II.

[35] Pour plus d'informations, voir à l'adresse suivante : www.unescap.org/events/2025/second-asia-pacific-regional-review-implementation-global-compact-safe-orderly-and.

leur période de cotisation aux régimes de retraite[36]. Des compléments de revenus, des dispositifs de rémunération de la prise en charge et des avantages fiscaux peuvent aider les personnes qui s'occupent d'enfants, de personnes handicapées ou de personnes âgées à charge[37]. Au Kirghizistan et en République démocratique populaire lao, dans les cas où une prise en charge constante est nécessaire, un complément est versé en plus des prestations d'invalidité, et en Australie, en Malaisie et au Viet Nam, une aide financière est accordée aux proches aidants qui s'occupent de personnes handicapées. Le Gouvernement des Philippines verse des allocations de personnes à charge aux personnes handicapées qui ont des responsabilités familiales.

37. Des programmes ont été mis en place dans certains pays pour promouvoir l'égalité des sexes dans l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). En Australie, le plan décennal Women in STEM (femmes dans les STIM) a été lancé en 2019. Il couvre six domaines d'opportunité (leadership et cohésion ; évaluation ; culture d'entreprise ; visibilité ; éducation et action du secteur privé) et vise à encourager les pouvoirs publics, ainsi que le monde universitaire, le secteur privé, le secteur de l'éducation et la communauté au sens large à agir et à favoriser le changement[38]. En Chine, le Gouvernement a mis en œuvre des interventions spécialement conçues pour les filles vivant dans des communautés isolées et défavorisées, ainsi que des mesures d'action positive pour permettre aux femmes de surmonter les obstacles à la planification et au développement de leur carrière dans les secteurs des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques[39]. Dans d'autres pays de la région, plusieurs politiques et programmes ont été mis en œuvre pour faciliter la scolarisation des filles. Des informations sur la santé menstruelle sont offertes dans 90 % des écoles des Fidji, 73 % des écoles des Îles Salomon et 72 % des écoles des Philippines et des produits d'hygiène menstruelle sont fournis dans 87 % des écoles de ce pays[40].

IV. Conclusion et orientation pour l'avenir

38. Le panorama du développement social en Asie et dans le Pacifique est caractérisé à la fois par des défis à relever et des chances à saisir, d'où la nécessité d'adopter une approche plurielle en matière de politiques et de cadres législatifs. Pour répondre aux défis croissants posés par les changements climatiques, la transition numérique rapide et le vieillissement de la population, une approche du parcours de vie globale et axée sur l'être humain est nécessaire pour réduire les risques de pauvreté et d'inégalité. Il existe d'importantes lacunes, notamment en matière d'allocation des ressources et de politiques tenant compte des questions de genre, auxquelles il faut remédier pour parvenir à un développement inclusif et durable dans la région.

[36] Les exemples de pays sont tirés de : OIT, *Faire du travail décent une réalité pour les travailleurs domestiques ;* Chine, rapport national pour l'examen après 30 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Beijing, 2024), disponible à l'adresse suivante : www.asiapacificgender.org/node/244 (en chinois uniquement) ; Banque mondiale, « Women, business and the law 2022: Armenia » (Washington, 2022) ; Banque mondiale, « Women, business and the law: economy summary – Pakistan » (Washington, 2022) ; Banque mondiale, « Women, business and the law: saving for old age » (Washington, 2018) ; OCDE, *Panorama des pensions 2023 : Les indicateurs de l'OCDE et du G20* (Paris, 2023).

[37] *How to Invest in the Care Economy: A Primer* (ST/ESCAP/3028).

[38] Académie australienne des sciences, *Women in STEM Decadal Plan* (Acton, 2019).

[39] Chine, rapport national pour l'examen après 30 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

[40] OMS et UNICEF, *Progress on Drinking Water, Sanitation and Hygiene in Schools 2015-2023.*

39. Un point essentiel est le renforcement des cadres législatifs et politiques, ce qui passe notamment par la ratification et la mise en œuvre des conventions internationales et par l'intégration de la protection sociale aux autres services sociaux, aux politiques climatiques et aux systèmes de soins. Il est également indispensable de combler le déficit de financement de la protection sociale pour en élargir la portée et faire en sorte qu'elle contribue efficacement au développement social. Des politiques tenant compte des questions de genre doivent être intégrées dans tous les secteurs, et des efforts ciblés doivent être déployés pour reconnaître, mieux répartir et réduire les prestations de soins non rémunérées et favoriser la participation et le leadership des femmes. Il est urgent de mettre en place des dispositifs de financement qui tiennent compte des questions de genre[41]. Une budgétisation, des politiques budgétaires et des instruments financiers novateurs, tels que les obligations sociales, qui tiennent compte des questions de genre sont essentiels pour promouvoir l'égalité des sexes.

40. Dans le contexte des risques climatiques et des transformations numériques, les systèmes de protection sociale doivent s'adapter pour faire face aux vulnérabilités naissantes. Les États devraient investir dans des solutions technologiques pour améliorer les prestations offertes par la protection sociale, promouvoir des écosystèmes numériques éthiques et inclusifs et renforcer les capacités de prévision et d'atténuation des risques climatiques. Il est essentiel d'identifier et de développer les synergies entre les mesures de résilience climatique et de protection sociale et de soutenir une transition juste et équitable vers une économie durable et verte pour renforcer la résilience face aux chocs socioéconomiques, en particulier pour les personnes en situation de vulnérabilité.

41. Les changements démographiques, en particulier le vieillissement de la population, nécessitent une attention urgente. Il est essentiel de développer les systèmes de retraite, contributifs et non contributifs, de promouvoir un vieillissement actif et en bonne santé, et de mettre en place des systèmes de soins de longue durée à dimension humaine et fondés sur la communauté, qui se concentrent sur les besoins en matière de santé physique, sociale et mentale, afin de soutenir les personnes âgées. En outre, en matière de soins, les sociétés doivent encourager la répartition des responsabilités entre les ménages, l'État, le marché, les familles et la communauté. Cela passe également par la promotion de la solidarité intergénérationnelle et de la diversité des milieux et modes de vie, ainsi que par le respect de différentes approches sociétales des structures familiales et domestiques.

42. Les migrations sûres, ordonnées et régulières doivent être renforcées afin de garantir qu'elles contribuent à un développement inclusif et durable. Il est essentiel de reconnaître que les migrants sont indispensables au développement et de protéger leurs droits pour optimiser les avantages économiques, sociaux et culturels de la migration.

43. Des politiques actives du marché du travail qui permettent à la main-d'œuvre d'être parée pour l'avenir, en particulier pour les groupes vulnérables, sont essentielles afin de renforcer la résilience et de promouvoir la mobilité économique. Les initiatives de formation professionnelle et d'éducation devraient donner la priorité à l'inclusion, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte. Il est essentiel de promouvoir la représentation des femmes dans la population active, en particulier dans le

[41] *Charting New Paths for Gender Equality and Empowerment.*

secteur formel. Il convient de mettre en œuvre des politiques qui favorisent un vieillissement actif et en bonne santé.

44. Pour atteindre ces objectifs, il faudra des efforts concertés entre les pouvoirs publics, la société civile, la communauté internationale et le secteur privé. Le deuxième Sommet mondial pour le développement social est une excellente occasion de donner l'impulsion voulue à la mise en œuvre du Programme 2030. Ce n'est que par une action coordonnée, inclusive et soutenue que la région pourra relever ses défis en matière de développement social et réaliser le potentiel de transformation du Programme 2030.

V. Questions portées à l'attention de la Commission

45. La Commission est invitée à se pencher sur les questions exposées dans le présent document, qui sont liées aux multiples crises mondiales actuelles ayant créé de nouveaux obstacles à la réalisation des engagements pris lors du premier Sommet mondial pour le développement social.

46. Le deuxième Sommet mondial pour le développement social, prévu en 2025, sera l'occasion de s'entendre sur des questions qui faciliteront les transformations importantes nécessaires pour faire progresser le développement social inclusif. La Commission est invitée à donner des indications au secrétariat sur les domaines de travail à privilégier afin d'aider davantage les membres et les membres associés à faciliter ces transformations aux niveaux national, sous-régional et régional.